

## Charte du Bénévole

*Tout bénévole, s'engageant à participer au Festival au Village, reconnaît avoir pris connaissance des termes de la présente charte qui définit le cadre des relations entre les responsables de l'association et les bénévoles.*

*Le président de l'association Scènes Nomades est Christophe Frèrebeau.*

*La coordination des bénévoles est assurée par Jacques Geoffroy et Maryline Paillaud.*

POSTES	DESCRIPTIFS
<b>Diffusion communication</b>	- Collage affiche, distribution de plaquettes...
<b>Logistique Christian B</b>	- Fabrication d'éléments - Montage et démontage chapiteau - Installation, entretien et démontage des sites (scènes, gradins, tables, chaises...) - Signalétique, contrôle des entrées ...
<b>Accueil compagnies Marie F</b>	- Préparation et installation des hébergements en gîte - Trajets à la gare et sur les lieux d'hébergement des artistes - Aménagement des loges
<b>Restauration bénévoles/artistes Muriel S B</b>	- Installation - préparation - Service (self), vaisselle... Rangement...
<b>Restauration à la pergola Françoise M et Antoine H</b>	- Installation, préparation assiettes, commandes - Service et Rangement
<b>Buvette Jacques G</b>	- Installation, rangement - Service et vente
<b>Point information / billetterie Myriam F</b>	- Accueil du public, accueil téléphonique - Réservations et vente de billets
<b>Librairie Gilles R</b>	- Accueil du public - Vente de livres et produits divers
<b>Techniques compagnies José F</b>	- Aide au montage / démontage des spectacles (lumière / son) avec les techniciens intermittents

L'association s'engage vis à vis du bénévole à :

- accueillir et communiquer toutes les informations sur le festival
- couvrir par une assurance les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses missions
- proposer un emplacement au camping de Brioux sur Boutonne (matériel non fourni)
- fournir un badge
- organiser des rencontres et écouter les suggestions
- prendre en charge les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) pour lesquels le bénévole se sera inscrit.
- offrir quelques places de spectacles en fonction de la jauge disponible.

*L'association se réserve le droit d'interrompre sa collaboration en cas de non respect des engagements pris.*

Le bénévole s'engage vis à vis de l'association qui gère le festival à :

- respecter l'éthique et les valeurs de l'association ainsi que son fonctionnement
- s'impliquer dans les missions et activités confiées par les responsables du festival
- présenter son badge sur demande (repas, buvette par exemple pour attester de son âge)
- payer la cotisation annuelle
- fournir une attestation parentale (pour les mineurs)
- transmettre ses disponibilités pour faciliter l'organisation du festival
- effectuer un service minimum de 2 h à la vaisselle

*Le bénévole pourra, à tout moment, arrêter sa collaboration, après avoir prévenu le responsable désigné.*

**MERCI À TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT FRATERNEL ET CONVIVIAL**